JUST4RIDE
AUTO MOTO ECOLE DES RADARS

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET ÉVALUATION

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT – FORMATION CATÉGORIE B

A. **Dans le cas d'un projet de transition professionnelle,** le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ».

Déroulement

1. Un questionnaire d'entrée – **voir annexe 1**
2. Une évaluation en voiture (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

B. **Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF** pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B.

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :
- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Déroulement
1. Une attestation sur l'honneur – **voir annexe 2** - pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.
2. Une évaluation en voiture (voir « procédé d'évaluation avant la formation »)
3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

AVANT LA FORMATION

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est conforme à l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000, lorsqu'un candidat choisit de s'inscrire dans une école de conduite.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Moyen : L'évaluation est menée en voiture avec un enseignant et une fiche d'évaluation – Voir annexe 3.

Durée : Elle dure environ 55 minutes.

Les catégories de compétences évaluées sont :

Elle se décompose **en 8 rubriques** :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite d'un véhicule motorisé
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

Procédure de l'évaluation :

Évaluation statique avec des questions ciblées sur :
- L'expérience de la conduite ;
- Les connaissances du véhicule ;
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.

Évaluation dynamique avec des exercices permettant d'évaluer :

- Les habiletés (l'installation au poste de conduite, le démarrage/arrêt, la manipulation du volant) ;
- La perception ;
- La mémoire et compréhension ;
- L'émotivité.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.
En fonction du résultat, un nombre de points est défini, ce qui permet d'estimer un nombre prévisionnel d'heures de formation.

Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant. Chaque partie conserve un exemplaire.

Après l'évaluation, une proposition commerciale vous est proposée et si vous l'acceptez le contrat peut être signé.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont menés, permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

JUST4RIDE
AUTO MOTO ECOLE DES RADARS

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT – FORMATION CATÉGORIE A2

AVANT LA FORMATION

Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, va être réalisée sur la piste moto avec votre enseignant.
Cette évaluation permettra de vous proposer un volume de formation prévisionnel et d'organiser un calendrier de formation.

Moyen :
L'évaluation est réalisée sur la moto avec l'enseignant 2 roues et une fiche d'évaluation – Voir annexe 4 -

Durée : Elle dure environ 55 minutes : 10 minutes en statique et 45 minutes en dynamique.

Détail des compétences évaluées :
Elle se décompose en 8 rubriques :
- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite d'un 2 roues motorisé
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés
- La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité

Procédure de l'évaluation :
Évaluation statique avec des questions ciblées sur :
- L'expérience de la conduite ;
- Les connaissances du véhicule ;
- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité.

Évaluation dynamique avec des exercices de maniabilité sans l'aide du moteur puis moteur en route, permettant d'évaluer :
- Les habiletés (l'installation sur la machine, le démarrage/arrêt, l'équilibre…) ;
- La perception ;
- La mémoire et compréhension ;
- L'émotivité.

L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

AU COURS DE LA FORMATION

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, un bilan de vos compétences hors circulation est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

EN FIN DE FORMATION

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT – FORMATION CATÉGORIE AM

AVANT LA FORMATION

Pour débuter votre formation, une autoévaluation sur vos connaissances et vos compétences, d'une durée de 20 minutes, va être réalisée.

Le moyen utilisé
Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire portant sur votre profil d'élève, vos expériences de conduite d'un 2 roues et vos connaissances en code de la route. Celle-ci pourra être complété lors de la première leçon pratique hors circulation.

Items évalués

Le questionnaire permet d'évaluer vos connaissances concernant :
- Le code de la route ;
- Des règles de conduite ;
- Des techniques de conduite ;
- Le véhicule

Le questionnaire permet également d'évaluer :
- Vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- Vos compétences psychomotrices, • Vos motivations.

AU COURS DE LA FORMATION :

Durant la formation, pour évaluer l'acquisition des compétences hors circulation et en circulation, des mises en situation en toute autonomie sont organisées.

EN FIN DE FORMATION :

Votre enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre autonomie et si votre conduite est sécuritaire.

JUST4RIDE
AUTO MOTO ECOLE DES RADARS

PERMIS ET HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour des handicap « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (https://www.ceremh.org).

Le **CEREMH** propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les auto-écoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

INFORMATIONS CONCERNANT LES ÉTAPES A SUIVRE :

La visite médicale :

- Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route :

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 9 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

- Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel

- Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé.

Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA).
Il est également possible de recourir à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

- Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

    - Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
    - Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
    - Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;

- Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle.

Apprendre à conduire avec des aménagements :

- Si vous êtes apte un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire :

Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :

- Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
- Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés.

L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.

Dans le cas d'une régularisation du permis :

On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap.

Cette régularisation vous redonne le droit de conduire. L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé :

- Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :

    - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
    - aux leçons de conduite,
    - aux aménagements du véhicule.

- De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

Annexe 1

Renseignements d'ordre général :

NOM / PRÉNOM	
ADRESSE :	
MAIL / TELEPHONE	
PRESCRIPTEUR :	
FINANCEUR :	

Projet professionnel :

ATTENTES :	
MOTIVATION :	

Disponibilité pour la formation :

TEMPS CONSACRÉ À LA FORMATION :	
PERIODES, HORAIRES, JOURNÉES POUR LA FORMATION	
EXPERIENCE(S) :	

Annexe 2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une prestation « Permis de conduire » financée par le Compte personnel de formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route (*cocher le permis financé*) :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
❑ A	❑ B	❑ C	❑ D
❑ A1	❑ B1	❑ C1	❑ D1
❑ A2	❑ B96	❑ C1E	❑ D1E
	❑ BE	❑ CE	❑ DE
	❑ B78		

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :
1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.
3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :
- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boite manuelle à la boite automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ? .....
.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ? .....
.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :
- ❑ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ❑ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ❑ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ❑ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile
- ❑ Autre (*préciser*) : .....

Une gestion Caisse des Dépôts

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MON COMPTE FORMATION

Cas n°3 - L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ? : .....
.....

- ❑ **J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.**
- ❑ **Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.**
  Préciser laquelle ou lesquelles : .....

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

❑ **OUI** ❑ **NON**

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand : .....
.....

Je soussigné M/ Mme .....

domicilié(e) à .....
.....

- ❑ **Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.**

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

A ..... Le .....

Signature du titulaire : Nom et signature du responsable de l'organisme de formation :

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2

Une gestion Caisse des Dépôts

Annexe 3 & 4 :

BILAN DE L'EVALUATION DE DEPART

réalisée le 02/01/2026

Sidy DIALLO
Né(e) le 25/02/2008
Tél. : 0758151632

Expérience de la conduite				
Permis		B1	AM	A1
Conduite auto		jamais	- de 5 h	+ de 5 h
Avec qui ?		amis	parents	auto-école
Où (sauf auto-école) ?		ville	route	chemin
Si pas auto	vélo	cyclo	moto	autre

Connaissance du véhicule		
Direction	Non	Oui
Boîte de vitesse	Non	Oui
Embrayage	Non	Oui
Freinage	Non	Oui

Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité	
maîtriser la voiture et connaître le code l'apprentissage est une nécessité	prévoir les difficultés et savoir y faire face réel désir d'apprendre à conduire

Habiletés			
Installation au poste de conduite	F	S	B
Démarrage arrêt	F	S	B
Manipulation du volant	F	S	B

Compréhension et mémoire			
Compréhension	F	S	B
Mémoire	F	S	B

Perception				
Trajectoire		F	S	B
Observation		F	S	B
Orientation		F	S	B
Regard	F1	F2	F3	B

Émotivité			
En général	F	S	B
Crispation	F	S	B

	Total des points	-17
VOLUME DE FORMATION PREVISIONNEL	Théorie Pratique	 25h

Signature du formateur ou du responsable pédagogique
Walid LANJRI
N° Autorisation :

Signature apprenant
Sidy DIALLO

Signature des parents
(pour les mineurs)

Le nombre d'heures d'évaluation initiale n'est qu'une estimation. Au fur et à mesure que votre formation progresse, le nombre d'heures peut être ajusté en fonction de vos progrès et de vos besoins spécifiques.

SUPERMONO PARIS 8
78 rue de Rome - 75008 PARIS 8EME ARRONDISSEMENT - Tél : 0140070315 - Email : supermonoparis8@gmail.com
Siret : 94081925300011 - APE : 8553Z
FR77940819253

FICHE POUR L'EVALUATION DE DEPART A1/A2 - FICHE ELEVE

1. Renseignements d'ordre général

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....
Adresse : ..... Tél. : ..... Nationalité : .....
Niveau scolaire : ..... Profession : .....
Acuité visuelle : œil Droit ..... /10 œil Gauche : ..... /10 Correction : oui non
Incompatibilités : ..... Visite Médicale : oui non

2. Expérience de la conduite

Permis : B1 ☐ A1 ☐ B ☐ Date .....
Conduite moto : jamais ☐ – de 5 h. ☐ + de 5 h. ☐
Avec qui ? : amis ☐ parents ☐ auto-école ☐
Où (sauf auto-école) ? : ville ☐ route ☐ chemin ☐
Si pas moto : vélo ☐ cyclo ☐ auto ☐ autre véhicule ☐

3. Connaissance du véhicule

Direction (guidon, fourche) : non ☐ oui ☐ Embrayage : non ☐ oui ☐
Boîte de vitesses : non ☐ oui ☐ Freinage : non ☐ oui ☐

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la moto et connaître le code ☐
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face ☐
L'apprentissage est une nécessité ☐
Réel désir d'apprendre à conduire ☐

5. Habiletés

	F	S	B
Installation sur la machine (position)	☐	☐	☐
Démarrage arrêt	☐	☐	☐
Equilibre	☐	☐	☐

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	☐	☐	☐
Mémoire	☐	☐	☐

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	☐	☐	☐	Regard	☐	☐	☐
Observation et orientation	☐	☐	☐				

8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général	☐	☐	☐	Crispation	☐	☐	☐

9. Résultat de l'évaluation

	Total –		Total +		Résultat final
Total des résultats partiels :	☐	–	☐	=	☐

10. Proposition : Théorie de la conduite ..... Heures Pratique ..... Heures

Proposition acceptée : ☐ oui ☐ non Proposition retenue : théorie ..... H. pratique ..... H.

Fait à ..... le .....

Signatures : Formateur : Elève : Parents (pour les mineurs) :

1/1